

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 13 mars 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

Date de convocation
7 mars 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille six, le 13 mars à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil à la mairie de Saint-Jean de Fos, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel-M. AGOSTINI Jean André -M. CADILHAC Jean François-M. PIERRUGUES Georges -Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. ANDRIEUX Jacques – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. ASTIE Michel– M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. GHIBAUT Jean-Pierre-M. BELLOC Jean Paul - M. Michel Alvergne

Absents : M. SALASC Philippe – M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice- M. GOMEZ René - M. Claude. CARCELLER - M. SANCHEZ Norbert - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis

M. Jean-Paul BELLOC donne pouvoir à Mme MARTIN Françoise

M. Michel ALVERGNE donne pouvoir à M. Raphaël ASENSI

M. - M. GHIBAUT Jean-Pierre donne pouvoir à M. ASTIE Michel

Mme MARTIN Françoise est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

08-2006
Décision modificative n° 3 – Régularisation d'imputation budgétaire
Maîtrise d'œuvre pour la construction de l'Hôtel d'entreprise au
Domaine des Trois Fontaines

Madame F. Martin, rapporteur, explique que les crédits prévus au chapitre 20, opération 36 « Hôtel des entreprises 3 Fontaines» du budget primitif 2006 s'avèrent insuffisants.

Madame F. Martin précise que les montants budgétés initialement en 2005 pour cette opération (144 000€ TTC) n'ont pas été dépensés, ni engagés en 2005, et ils n'ont pas été reportés en 2006 dans le cadre de la section investissement du budget principal.

Il est proposé d'effectuer un virement de crédit de chapitre à chapitre et d'opération à opération en section d'investissement au niveau des crédits de travaux prévus pour l'opération n° 40 « Hangar SOM ».

Les crédits de travaux inscrits au chapitre 21 pour l'opération n° 40 s'élèvent à 335 000€.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses - 2031 – 20 « Frais d'études» opération 36		144 000 €
Dépenses - 2138 – 21 « Autres constructions» opération 40	144 000 €	
Recettes - 10222 – 10 « FCTVA » fonction 90		22 294 €
Recettes - 10222 – 10 « FCTVA » fonction 812	22 294 €	
Recettes - 1641 – 16 « Emprunts » opération 36		121 706 €
Recettes - 1641 – 16 « Emprunts » opération 40	121 706 €	

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- pour un total de 144 000€ la décision modificative permettant la régularisation d'imputation budgétaire sur l'opération de construction de l'hôtel d'entreprise du Domaine de trois fontaines.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET